

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 114 Statistique			
Code	SOAS1B14	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	33 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Myriam LELEU (myriam.leleu@helha.be) Pierre-Olivier ROBERT (pierre-olivier.robert@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> David LALOY (david.laloy@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à introduire au questionnement scientifique et à permettre l'acquisition d'outils en vue d'analyser des situations sociales dans leur complexité.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des**

communautés.

- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Collecter, organiser et présenter des sources documentaires autour d'un sujet précis
- II. Décrire, analyser et interpréter des données quantitatives et qualitatives
- III. Exploiter les informations qui en découlent pour analyser les phénomènes sociaux

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B14A Statistique

33 h / 3 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B14A Statistique

33 h / 3 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B14X Statistique

33 h / 3 C

+ HELHa Louvain-
la-Neuve

SOAS1B14A Statistique

33 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B14A Statistique

30

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B14A Statistique

30

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B14X Statistique

30

+ HELHa Louvain-
la-Neuve

SOAS1B14A Statistique

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 3/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Statistique			
Code	18_SOAS1B14A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	33 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Dans le cadre de sa profession, l'assistant social est amené à rédiger des rapports d'activités pour l'autorité mandante et/ou subsidiaire.

Des chiffres et des statistiques complètent bien souvent ces rapports.

Il est donc primordial que l'assistant social puisse faire « parler » ces données chiffrées, à savoir les présenter, les classer, les analyser, les interpréter et les commenter.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- classer des données statistiques, que celles-ci concernent une population ou un échantillon ;
- analyser des données organisées et traitées avec les outils de la statistique descriptive

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction

LES DISTRIBUTIONS A UNE VARIABLE

Proportions et rapports

Présentation d'une distribution quantitative

LES MESURES DE TENDANCE CENTRALE

La médiane

Le mode

La moyenne arithmétique et la moyenne pondérée

LES MESURES DE DISPERSION

Quartiles

La variance et l'écart-type

Une mesure de la dispersion relative autour de la médiane: le coefficient interquartile

Les mesures de la dispersion relative autour de la moyenne arithmétique

Le coefficient de variation

Démarches d'apprentissage

Cours magistral entrecoupé d'exercices réalisés individuellement ou en sous-groupes et analyse de documents (tableaux, graphiques, ...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices récapitulatifs préparatoires à l'examen écrit.

Sources et références

ALBARELLO Luc, BOURGEOIS Etienne, GUYOT Jean-Luc, Statistique descriptive, Bruxelles, De Boeck, 2010 (2ème édition), 174 p.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents divers et syllabus.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur des exercices d'application de méthodes de calcul.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).